



## **Résolution “Pour une modernisation du règlement du Conseil municipal”**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin de donner suite aux engagements pris par ce Conseil en début de législature, la présente résolution vise à compléter notre règlement afin :

- d’y préciser une répartition des sièges en commission au prorata de la représentativité des divers groupes conformément aux propositions issues du suffrage universel
- d’adapter ce règlement aux dispositions de la LIPAD

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de donner une suite favorable à cette résolution et de la renvoyer à une commission *ad hoc* chargée de procéder à ce toilettage.

Chêne-Bougeries, le 19 septembre 2002

Pour le groupe “Les Verts de Chêne-Bougeries”

Colette Tiercy  
cheffe de groupe